



Année universitaire 2022 - 2023

CONTRAT PÉDAGOGIQUE ÉTUDIANT STATUT PARTICULIER « SALARIÉ » - MASTER 2 MEEF -

**DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À
Mme CHAULET AVANT LE 20 JANVIER 2023**

NOM : **PRÉNOM :**
Téléphone :

Semestre 4

UE S4	ENSEIGNEMENT	MODE de CONTRÔLE
code	Intitulés	Continu CC
UE 4.1*	Enjeux socio historiques*	<u>Évaluation uniquement en CC</u>
UE 4.2*	Stratégie pédagogique et didactique*	<u>Évaluation uniquement en CC</u>
UE 4.3*	Stage et analyse de pratiques professionnelles	VOIR avec FDE
UE 4.4*	Maitrise disciplinaire et didactique des APSA*	<u>Évaluation uniquement en CC</u>
UE 4.6	Tronc commun	VOIR avec FDE

**voir avec les enseignants pour l'évaluation*

⇒ Le contrat pédagogique doit être obligatoirement signé et remis au plus tard le **20 janvier 2023** à la scolarité pour bénéficier du statut « étudiant salarié ».

DATE :

SIGNATURE :